

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2643

31 octobre 2011

SOMMAIRE

Aedific Holding S.A.	126857	Lux Racing S.A.	126838
ARYZTA Technology II Limited	126849	LUXX S.A.	126848
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	126853	Medico International S.A.	126837
BCV Management S.A.	126836	Medinvest SCS	126840
BEXX A.G.	126848	MS Mode Luxembourg, S.à r.l.	126862
BFC Lux S.A.	126864	M & S Mode Luxembourg S.à r.l.	126862
Brunnudden S.à r.l.	126854	Nord Concept S.A.	126863
Capacity Invest S.A.	126861	Nord Concept S.A.	126863
Capelle International S.A.	126862	ODC International Group S.A.	126841
CB Diagnostics Luxembourg	126826	Perunu Holding S.A.	126841
CEREP Eastside S.à r.l.	126862	Pyramus S. à r.l.	126861
Chateau Properties S.A.	126857	RBS Infrastructure Capital Holdings (Fran- ce) S.à r.l.	126853
Citée Cars	126818	RBS Infrastructure Capital Holdings (Ne- therlands) S.à r.l.	126853
Crystal Vision S.à r.l.	126846	Red Diamond Holdings S.à r.l.	126841
Datacenter Luxembourg SA	126862	RM Cars	126831
Design & Raum S.à r.l.	126862	Rockpoint Apollo Properties S.à r.l.	126845
DMIE Lux S.à r.l.	126836	RP Complex Holding III S.à r.l.	126845
Econocom Location Luxembourg S.A. ..	126834	RP Complex Holding II S.à r.l.	126845
Eltrona Imagin S.A.	126863	RP Complex Holding S.à r.l.	126846
E.M.E.A. Management Services S.A.	126852	Rusta S.à r.l.	126864
EPI Orange Holdings S.à r.l.	126849	Sealed Air Luxembourg S.à r.l.	126858
EUROP ASSETS Holding S.A.	126838	SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l. ..	126846
ExxonMobil Luxembourg UK	126835	Suco S.A.	126848
Family Estate Services S.A.	126838	Synergy Pro-Motor	126846
FTC Futures Fund Sicav	126834	TALIX International	126853
Galiver S.A.	126835	Teha Investments S.à r.l.	126848
Groupda	126835	TemaRema S.A.	126863
Helena 2	126837	Valore 4 S.A.	126854
International Business & Assets Company Soparfi	126838	Valore 5 S.A.	126857
Jodewa S.à r.l.	126861	Vespa A S.C.A.	126854
Libra Luxembourg S.à r.l.	126847	Volga Resources S.A	126849
Link Logistics S.A.	126845	Waru S.à r.l.	126864
LSP Holding	126835	Zoo Trust S.A.	126857

Citée Cars, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 163.321.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mangrove III Investments Sàrl, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, here represented by Madame Frédérique Lefèvre, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which it forms:

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of «CITEE CARS»

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. Object. The object of the company shall be the setup and operating of car sharing, car renting, car leasing, car franchising and comparable activities, the acquisition and sale of vehicles, the arrangement of insurance and financial transactions, the creation/integration and sale of any type of “on board” services as well as any form of online and offline marketing/advertising transactions.

The company shall perform all transactions pertaining to the taking of participating interests in enterprises and companies of all kinds, in Luxembourg or abroad, in whatsoever form as well as the administration, the management, the control and development of these participating interests. It may in addition perform the acquisition of any securities, participation, contribution, subscription, firm purchase or option to purchase or otherwise, including the acquisition, management and turning to account of any patents and licenses, as well as all and any operations directly or indirectly relating to its corporate purpose, in particular through the borrowing of funds with or without surety and in all or any currencies, through the issuance of bonds which may likewise be convertible and/or subordinate and of notes, and through the granting of loans or guarantees to companies in which it shall have taken a participating interest.

The Company shall carry on any industrial, commercial or financial operations, any transaction in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In General the Company may carry out any transaction and make any investment, which it considers necessary or useful to fulfill or develop its business purpose, permitted to Luxembourg Companies under the act of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is fixed at seventy-five thousand Euro (EUR 75,000), represented by seventy five thousand (75,000) shares with a par value of one EUR (EUR 1) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the legal requirement.

Art. 6. Registered shares - Bearer shares. The shares shall be in registered form and/or subject to the Board of Directors’ resolution, in bearer form in denominations of one or ten shares. The registered shares shall be registered in

the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 7. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. General meetings. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of April at 14.00 pm. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Quorum and Votes. The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Convening notice. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. Proceedings of directors. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. Minutes of board of directors meetings. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. Powers of the board of directors. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. Directors' interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Delegation of powers. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company's (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. Administration. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the day to day manager pursuant to Article 16, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. Auditor. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine their office term and fees.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the December 31, 2012.

Art. 20. Reserve and Distributions. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law. The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 21. Dissolution of the company. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Amendment of articles of incorporation. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Transitional Dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013 on February 28th at 14:00 o'clock.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

	Shares	Capital
Mangrove III Investments Sàrl	75,000	EUR 75,000

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder took the following decisions:

First resolution

The Meeting elected as Directors:

a.- Mr. Gérard LOPEZ, born on December 27, 1971 in Luxembourg, Luxembourg, professionally domiciled at 31, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg,

b.- Mr. Mauro MARIANI, born on March 30, 1972 in Luxembourg, professionally domiciled at 31, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg,

c.- Mr. Willibrord EHSES, born on April 12, 1963 in Zeltingen-Rachtig, Germany, professionally domiciled at 31, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2013.

Second resolution

The meeting elected as Statutory Auditor:

SWL S.à.r.l, 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The auditor shall remain in office until the close of the first accounting year.

Third resolution

The registered office of the company is fixed at 296-298 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Mangrove III Investments Sàrl, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

Ici représentée par Madame Frédérique Lefèvre, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant ès-qualité a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «CITEE CARS»

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet social de la Société est la mise en place et l'exploitation d'activités de covoiturage, location de voitures, leasing de voitures, franchise de voiture et activités comparables, l'acquisition et la vente de véhicules, l'organisation de transaction d'assurance et financières, la création/intégration et la vente de tout type de services «intégrés» ainsi que toute forme de transaction de marketing /publicité sur internet ou hors internet.

La Société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation dans des entreprises et sociétés de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, de quelque forme qu'elle soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, l'acquisition de valeurs mobilières et droits de toute nature par la participation, contribution, souscription, achat ferme ou sous forme d'option ou de toute autre manière y compris l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de tous brevets et licences ainsi que de toutes opérations directement ou indirectement liées à l'objet social ci-dessus, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission d'obligations qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par émission de notes et en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations qui peuvent être cotées en bourse.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et conformes à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 4. Siègesocial. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la société qui a les pouvoirs d'engager la société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 75.000), représenté par SOIXANTE-QUINZE MILLE (75.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et dans les conditions légales requises.

A chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital, les présents statuts seront considérés comme automatiquement amendés en conséquence.

Art. 6. Actions nominatives et au porteur. Les actions seront nominatives et/ou au porteur avec certificat d'une ou de dix actions selon ce que le conseil d'administration décidera et seront inscrites au registre des actionnaires. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad'hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. Pouvoir de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. Assemblées générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier Mercredi du mois d'avril à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Quorum et Vote. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Convocation. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la loi. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Délibération des administrateurs. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales les actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter par un autre administrateur mandaté en le désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbal des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec

les objectifs de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de l'administration des affaires de la Société.

Art. 15. Intérêt des administrateurs. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été «partie» en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société ou pour être ou avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et d'affaires de la société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et des objectifs de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui, si le conseil d'administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarial ou procuration sous seing privé.

Art. 17. Engagement de la société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou par la signature individuelle du directeur général délégué à la gestion journalière conformément à l'Article 16 ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments ; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 20. Réserve et Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

Dans les limites prévues par la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, comment les résultats annuels seront répartis.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi. Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

Art. 21. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013, le 28 février à 14.00 heures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Actions	Capital
Mangrove III Investments Sàrl	75.000	EUR 75.000

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.700.

Résolutions de l'actionnaire unique

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs:

- a.- Mr Gérard Lopez, né le 27 Décembre 1971 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est 31, boulevard Joseph II L-1840, Luxembourg.
- b.- Mr Mauro Mariani, né le 30 Mars 1972 à Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est 31, boulevard Joseph II L-1840, Luxembourg.
- c.- Mr Willibrord EHSES, né le 12 avril 1963 à Zeltingen-Rachtig, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est 31, boulevard Joseph II L-1840, Luxembourg.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes:

SWL S.à.r.l., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à la clôture du premier exercice comptable.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à 296-298 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : F. LEFEVRE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38948. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125825/441.

(110145085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.737.394,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fourth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CB Diagnostics Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 27th November 2006 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 140 page 6696, on 8th February 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 26th October 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2893 on the 13 December 2007.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all forty-five million four hundred thousand (45,400,000) shares in issue in the Company are represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows, all items being interrelated:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of six hundred ninety five thousand seven hundred thirty Swedish Kronor (SEK695,730) to forty six million ninety five thousand seven hundred thirty Swedish Kronor (SEK46,095,730) by the issue of six hundred ninety five thousand seven hundred thirty (695,730) new shares with a nominal value of one Swedish Kronor (SEK1) each for an issue price of two point four Swedish Kronor (SEK2.4) per share (being a total issue price of one million six hundred sixty nine thousand seven hundred fifty two Swedish Kronor (SEK1,669,752)); pursuant to the exercise of warrants issued by the Company, such new shares to be subscribed to by and issue to the subscribers in such proportions as set forth hereafter; allocation;

Subscriber	Number of new shares Subscribed per class A to J	Total shares (all classes combined)
Magnus Lundberg	29,817	298,170
Anders Lundmark	19,878	198,780
Peter Silfwerbrand	9,939	99,390
Hakan Englund	9,939	99,390
Total	69,573	695,730

- Allocation of the warrant reserve to the distributable reserves of the Company;

- Approval of the repurchase of all outstanding shares of classes J to B (being four million six hundred nine thousand five hundred seventy three (4,609,573) Shares in each of Classes J to B and a total of forty one million four hundred eighty six thousand one hundred fifty seven (41,486,157) shares) at the Cancellation Value per Share, being the Total Cancellation Value divided by the aggregate number of shares of the repurchased Classes pursuant to the articles of incorporation of the Company, determination of the Total Cancellation Value at eight billion seven hundred ninety six million six hundred forty eight thousand six hundred sixty Swedish Kronor (SEK 8,796,648,660) (being (rounded) nine hundred fifty million six hundred eighty thousand seven hundred fifteen Euro thirty nine Euro cents (EUR 950,680,715.39) at the exchange rate of SEK /EUR of 9.2530 and of the Cancellation Value per Share (being (rounded) two hundred twelve point zero three eight two Swedish Kronor (SEK 212.0382), and (rounded) twenty two point nine one five six Euro (EUR 22.9156)); cancellation of all shares of classes J to B and liquidation of the entire classes J to B; consequential share capital reduction by an amount of forty one million four hundred eighty six thousand one hundred fifty seven Swedish Kronor (SEK 41,486,157); reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the repurchased and cancelled shares of classes J to B in cash as determined by the board of managers of the Company;

- Reduction of the issued share capital by an amount of eighty hundred seventy two thousand one hundred nineteen Swedish Kronor (SEK 872,179) (the "Reduction Amount") by the cancellation of the class A shares set forth hereafter at nominal (one Swedish Kronor (SEK 1.00)) for a total repurchase and cancellation amount of eighty hundred seventy two thousand one hundred nineteen Swedish Kronor (SEK 872,179) in such proportions as set forth hereafter; express acceptance and consent by the holders of the shares so repurchased and cancelled and of the holders not participating in such repurchase,

Shareholder	Number of class A shares to be repurchased and cancelled	Repurchase and cancellation amount
Igenza CIN AB	234,718	234,718
Magnus Lundberg	203,978	203,978
Anders Lundmark	88,990	88,990
Peter Silfwerbrand	46,654	46,654
Hakan Englund	48,094	48,094
Stefan Eschbach	35,685	35,685
Michael Land Family Trust	45,400	45,400
Santiago Pulido	62,769	62,769
Patrick de Lobel	33,251	33,251
Daniel Peters	45,400	45,400
Jean Forcione	27,240	27,240
Total	872,179	SEK 872,179

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three million seven hundred thirty seven three hundred ninety four Swedish Kronor (SEK 3,737,394) divided into three million seven hundred thirty seven three hundred ninety four (3,737,394) class A shares (the "Shares" and each a "Share"), each with a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation (the "Articles").

- Acknowledgement of the resignation of Magnus Lundberg as manager of the Company;
- Replacement of Mrs Bénédicte Herlinvaux as member of the board of managers by Mr

David Konings as member of the board of managers. After deliberation on the items of the above agenda, the meeting unanimously took the following resolutions

Resolutions

It has been resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six hundred and ninety-five thousand seven hundred and thirty Swedish Kronor (SEK 695,730) to forty-six million ninety-five thousand seven hundred and thirty Swedish Kronor (SEK 46,095,730) by the issue of, and to issue, six hundred and ninety-five thousand seven hundred and thirty (695,730) new shares of different classes (being sixty-nine thousand five hundred and seventy-three (69,573) shares per each of classes A to J) with a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each and issue price of two point four Swedish Kronor (SEK 2.4) per share.

The new shares are subscribed by the subscribers set forth in the agenda through the exercise of warrants and the issue price of a total of one million six hundred and sixty-nine thousand seven hundred and fifty-two Swedish Kronor (SEK 1,669,752) is fully paid in cash. Evidence of the payment of the issue price is shown to the notary. The meeting resolved to allocate the warrant reserve in the assets to the premium account of the Company.

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the capital account and the balance to the premium.

The meeting acknowledged the net profits and available reserves of the Company as at 24 August 2011 and that the Available Amount is at least eight billion seven hundred and ninety-six million nine hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty Swedish Kronor (SEK 8,796,933,860) (being nine hundred and fifty million seven hundred and eleven thousand five hundred and thirty-seven Euro point eighty-eight (EUR 950,711,537.88) at the exchange rate of one (1) EUR to nine point two five three zero Swedish Kronor (SEK 9.2530). The meeting resolved to approve the repurchase of all outstanding shares of classes J to B (being four million six hundred and nine thousand five hundred and seventy-three (4,609,573) Shares in each of Classes J to B and a total of forty-one million four hundred and eighty-six thousand one hundred and fifty-seven (41,486,157) shares) at the Cancellation Value per Share, being the Total Cancellation Value divided by the aggregate number of shares of the repurchased Classes pursuant to the articles of incorporation of the Company.

The meeting resolved to determine the Total Cancellation Value in accordance with the articles of the Company at eight billion seven hundred and ninety-six million nine hundred and fortyeight thousand six hundred and sixty (8,796,648,660) SEK (being nine hundred and fifty million six hundred and eighty thousand seven hundred and fifteen Euro and thirty nine Euro Cents (EUR 950,680,715.39) at the exchange rate of one (1) EUR to nine point two five three zero Swedish Kronor (SEK 9.2530) (taking into account the share capital and legal reserve reduction below) and the Cancellation Value per Share (being two hundred and twelve point zero three eight two Swedish Kronor (SEK 212.0382), and twenty-two point nine one five six Euro (EUR 22.9156)).

The meeting acknowledged the approval of all shareholders as to the repurchase and cancellation of their shares. The meeting resolved to cancel all forty-one million four hundred and eighty-six thousand one hundred and fifty-seven (41,486,157) shares of classes J to B and to thus liquidate the entire classes J to B. In consequence the meeting resolved to reduce the issued share capital by an amount of forty-one million four hundred and eighty-six thousand one hundred and fifty-seven Swedish Kronor (SEK 41,486,157) and the legal reserve by an amount of four million one hundred and forty-eight thousand six hundred and fifteen point seventy Swedish Kronor (SEK 4,148,615.70), the reduction amounts being allocated to the distributable reserves and used in the Total Cancellation Value.

The meeting resolved to approve the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the repurchased and cancelled shares of classes J to B in cash as determined by the board of managers of the Company.

The meeting then resolved to approve the reduction of the issued share capital by an amount of eight hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-nine Swedish Kronor (SEK 872,179) by the repurchase and cancellation of eight hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-nine (872,179) class A shares for a repurchase and cancellation amount of one Swedish Kronor (SEK 1) for each share so repurchased and cancelled (being an aggregate repurchase and cancellation amount of eight hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy-nine Swedish Kronor (SEK 872,179)) in such proportions as set forth in the agenda.

The meeting acknowledged that each of the relevant holders of the shares repurchased and cancelled has expressly agreed to the repurchase and cancellation of his/her shares and that each non participating holder has expressly agreed to the repurchase and cancellation.

As a consequence of the above, the meeting resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation to be read as set forth of the above agenda.

The meeting acknowledged the resignation of Magnus Lundberg as manager of the Company with effect on 23rd August 2011.

The meeting resolved to replace Mrs Bénédicte Herlinvaux as member of the board of managers of the Company by Mr David Konings as member of the board of managers with effect from the date hereof.

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août,

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "CB Diagnostics Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 27 novembre 2006 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 140, page 6696, du 8 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 octobre 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2823 du 13 décembre 2007.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

2. Il ressort de ladite liste de présence que la totalité des quarante-cinq millions quatre cent mille (45.400.000) parts sociales émises par la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir

eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, tous les éléments étant liés:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente Couronnes Suédoises (SEK 695.730) à quarante-six millions quatre-vingt-quinze mille sept cent trente Couronnes Suédoises (SEK 46.095.730) par l'émission de six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente (695.730) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune pour un prix d'émission de deux virgule quatre Couronnes Suédoises (SEK 2,4) par part sociale (étant un prix d'émission total d'un million six cent soixante-neuf mille sept cent cinquante-deux Couronnes Suédoises (SEK 1.669.752)); selon l'exercice des warrants émis par la Société, de telles nouvelles parts sociales devant être souscrites par et émis aux souscripteurs dans les proportions telles que mentionnées ci-après; allocation;

Souscripteurs	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites par classe A à J	Total des parts sociales (toutes les classes combinées)
Magnus Lundberg	29.817	298.170
Anders Lundmark	19.878	198.780
Peter Silfwerbrand	9.939	99.390
Hakan Englund	9.939	99.390
Total	69.573	695.730

- Allocation de la réserve des warrants à la réserve distribuable de la Société;

- Approbation du rachat de toutes les parts sociales des classes J à B (étant quatre millions six cent neuf mille cinq cent soixante-treize (4.609.573) Parts Sociales dans chaque Classe de J à B et un total de quarante-et-un million quatre cent quatre-vingt six mille cent cinquante-sept (41.486.157) parts sociales) à la Valeur d'Annulation par Part Sociale, étant le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre total de parts sociales des Classes rachetées conformément aux statuts de la Société, détermination du Montant Total d'Annulation à huit milliards sept cent quatre-vingt-seize millions six cent quarante-huit mille six cent soixante Couronnes Suédoises (SEK 8.796.648.660) (étant (arrondi) neuf cent cinquante millions six cent quatre-vingt mille sept cent quinze euro et trente-neuf centimes d'euro, (EUR 950.680.715,39) au taux d'échange de SEK /EUR de neuf virgule deux cinq trois zéro(9,2530) et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant (arrondi) deux cent douze virgule zéro trois huit deux Couronnes Suédoises (SEK 212,0382) et vingt-deux virgule neuf un cinq six euro (EUR 22,9156)); annulation de toutes les parts sociales des classes J à B et liquidation des entières classes J à B; réduction conséquente du capital social d'un montant de quarante-et-un million quatre cent quatre-vingt-six mille cent cinquante-sept Couronnes Suédoises (SEK 41.486.157); réduction de la réserve légale et l'allocation aux réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux (précédents) détenteurs des parts sociales rachetées et annulées des classes J à B en numéraire, comme déterminé par le conseil de gérance de la Société;

- Réduction du capital social par un montant de huit cent soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf Couronnes Suédoises (SEK 872.179) (le "Montant de la Réduction") par l'annulation des parts sociales de la classe A telles que mentionnées ci-après à la valeur nominale (une Couronne Suédoise (SEK 1.00)) pour un montant total de rachat et d'annulation de huit cent soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf Couronnes Suédoises (SEK 872.179) dans des proportions telles que mentionnées ci-après; acceptation expresse et consentement des détenteurs des parts sociales ainsi rachetées et annulées et des détenteurs ne participant pas à ce rachat;

Associé	Nombre de parts sociales devant être rachetées et annulées dans la classe A	Montant de rachat et d'annulation
Igenza CIN AB	234.718	234.718
Magnus Lundberg	203.978	203.978
Anders Lundmark	88.990	88.990
Peter Silfwerbrand	46.654	46.654
Hakan Englund	48.094	48.094
Stefan Eschbach	35.685	35.685

Michael Land Family Trust	45.400	45.400
Santiago Pulido	62.769	62.769
Patrick de Lobel	33.251	33.251
Daniel Peters	45.400	45.400
Jean Forcione	27.240	27.240
Total	872.179	SEK 872.179

- Modification conséquent de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter le nouveau montant du capital social émis par la Société, ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions sept cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze Couronnes Suédoises (SEK 3.737.394) divisé en trois millions sept cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (3.737.394) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales» et chacune «Part Sociale»), chacune ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts (les «Statuts»).»

- Reconnaissance de la démission de Magnus Lundberg comme gérant de la Société;
- Remplacement de Mme Bénédicte Herlinvaux comme membre du conseil de gérance par M. David Konings comme membre du conseil de gérance.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolutions

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente Couronnes Suédoises (SEK 695.730) à quarante-six millions quatre-vingt-quinze mille sept cent trente Couronnes Suédoises (SEK 46.095.730) par l'émission de, et d'émettre, six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente (695.730) nouvelles parts sociales de différentes classes (étant soixante-neuf mille cinq cent soixante-treize (69.573) parts sociales par classe A à J) avec une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune pour un prix d'émission de deux virgule quatre Couronne Suédois (SEK 2,4) par part sociale.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par les souscripteurs tels que mentionnés dans l'ordre du jour, par l'exercice des warrants et le prix total d'émission d'un million six cent soixante-neuf mille sept cent cinquante-deux Couronnes Suédoises (SEK 1.669.752) est entièrement payé en numéraire. Preuve du paiement du prix d'émission a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer la réserve des warrants dans les actifs à la prime d'émission de la Société.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales ainsi émises au compte du capital sociale et le solde à la prime d'émission.

L'assemblée a pris connaissance du bénéfice net et des réserves disponibles de la Société en date du 24 août 2011 et que le Montant Disponible est d'au moins huit millions sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante Couronnes Suédoises (SEK 8.796.933.860) (étant neuf cent cinquante millions sept cent onze mille cinq cent trente-sept euro et quatre-vingt-huit centimes d'euro (EUR 950.711.537,88) au taux d'échange d'un euro (EUR 1) à neuf virgule deux cinq trois zéro Couronnes Suédoises (SEK 9,2530).

L'assemblée a décidé d'approuver le rachat de toutes les parts sociales des classes J à B (étant quatre millions six cent neuf mille cinq cent soixante-treize (4.609.573) Parts Sociales dans chacune des Classes J à B et un total de quarante-et-un million quatre cent quatre-vingt-six mille cent cinquante-sept (41.486.157) parts sociales) à la Valeur d'Annulation par Part Sociale, étant le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre total de parts sociales des classes rachetées conformément aux statuts de la Société.

L'assemblée a décidé de déterminer le Montant Total d'Annulation conformément aux statuts de la Société à huit milliards sept cent quatre-vingt-seize millions six cent quarante-huit mille six cent soixante Couronnes Suédoises (SEK 8.796.648.660) (étant neuf cent cinquante millions six cent quatre-vingt mille sept cent quinze euro et trente-neuf centimes d'euro (EUR 950.680.715,39) au taux d'échange d'un euro (EUR 1) à neuf virgule deux cinq trois zéro Couronnes Suédoises (SEK 9,2530) (prenant en compte la réduction du capital social et de la réserve légale ci-dessous) et la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant deux cent douze virgule zéro trois huit deux Couronnes Suédoises (SEK 212,0382), et vingt-deux virgule neuf un cinq six euros (EUR 22,9156)).

L'assemblée a pris connaissance de l'approbation par tous les associés de racheter et d'annuler leurs parts sociales.

L'assemblée a décidé d'annuler toutes les quarante-et-un million quatre cent quatre-vingt-six mille cent cinquante-sept (41.486.157) parts sociales des classes J à B et de liquider les classes entières de J à B. En conséquence, l'assemblée a décidé de réduire le capital social émis d'un montant de quarante et un million quatre cent quatre-vingt-six mille cent cinquante sept Couronnes Suédoises (SEK 41.486.157) et la réserve légale d'un montant de quatre millions cent quarante-huit mille six cent quinze virgule soixante-dix Couronnes Suédoises (SEK 4.148.615,70), les montants de la réduction étant alloués aux réserves distribuables et utilisés dans le Montant Total d'Annulation.

L'assemblée a décidé d'approuver le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux (précédents) détenteurs des parts sociales rachetées et annulées de classes J à B en numéraire comme déterminé par le conseil de gérance de la Société.

L'assemblée a ensuite décidé d'approuver la réduction du capital social émis d'un montant de huit cent soixante douze mille cent soixante-dix-neuf Couronnes Suédoises (SEK 872.179) par le rachat et l'annulation de huit cent soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf (872.179) parts sociales de classe A pour un montant de rachat et d'annulation d'une Couronne Suédoise (SEK 1) pour chaque part sociale ainsi rachetée et annulée (étant un montant total de rachat et d'annulation de huit cent soixante-douze mille cent soixante-dix-neuf Couronnes Suédoise (SEK 872.179)) dans les proportions telles que mentionnées dans l'ordre du jour.

L'assemblée a reconnu que chacun des détenteurs concernés de parts sociales rachetées et annulées a expressément consenti au rachat et à l'annulation de ses parts sociales et que chaque détenteur non participant a expressément consenti au rachat et l'annulation. En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société ayant la teneur comme indiquée dans l'ordre du jour ci-dessus.

L'assemblée a pris connaissance de la démission de Magnus Lundberg comme gérant de la Société avec effet au 23 août 2011.

L'assemblée a décidé de remplacer Mme Bénédicte Herlinvaux comme membre du conseil de gérance de la Société par M. David Konings comme membre du conseil de gérance avec effet à la date de la présente.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, S. NOLTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38211. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011127615/315.

(110147182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

RM Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof.

R.C.S. Luxembourg B 163.358.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marina Mariane Angelica ROMANI, employée, née à Tamines (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à B-6700 Arlon, 500, route de Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation de garages, l'achat et la vente de véhicules automobiles, de machines à moteur, d'accessoires et de pièces détachés s'y rapportant, ainsi que les représentations desdites machines, véhicules automoteurs et accessoires.

Elle a également pour objet l'achat et la vente de voitures d'occasion.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "RM CARS".

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Sandweiler.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier samedi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Madame Marina Mariane Angelica ROMANI, préqualifiée.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cents euros (EUR 800.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante qualifiée ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patricio ROMANI, né à Aiseau (Belgique), le 30 avril 1956, demeurant à B-6110 Montigny-le-Tilleul, rue Léon Dubray, n° 18.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique prénommé.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5280 Sandweiler, Z.I.Scheidhof.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Romani, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 septembre 2011. Relation: RED/2011/1851. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127858/151.

(110146891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.021.

Messieurs Thomas BERGER et Rolf MAJGEN résident dorénavant à Praterstrasse 31/11, A-1020 Wien

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FTC FUTURES FUND SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011128235/11.

(110147987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Econocom Location Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.134.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2011

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat d'ECONOCOM FRANCE (anciennement EUROPE COMPUTER SYSTEMES) et de Monsieur Philippe SEGUI de leur mandat d'administrateurs.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement des deux administrateurs démissionnaires et de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de 7 à 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour *ECONOCOM LOCATION LUXEMBOURG S.A.*

FIDALUX S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2011128212/19.

(110148145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

ExxonMobil Luxembourg UK, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.200,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.859.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts entre parties date du 28 avril 2010, l'associé unique de la Société, Exxonmobil Luxembourg Et Cie, a transféré la totalité de ses 1.010 parts sociales d'une valeur nominale de vingt livre sterling (GBP 20.-) chacune à Esso Holding Company UK Inc., une société de droit du Delaware avec siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington DE 19808, États Unis d'Amérique, et immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 0767109.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK*

Référence de publication: 2011128223/16.

(110148030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

LSP Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128287/10.

(110148034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Galiver S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.141.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 27 juin 2011 à 11 heures

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 27 juin 2011.

Pour *GALIVER S.A.*

Référence de publication: 2011128244/14.

(110148128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Groupda, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.622.

—
Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/08/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 18 août 2011 constate:

1- Le décès de Monsieur Evald HARPOTH, administrateur;

2- La nomination de Monsieur Poul HARPOTH, né le 7 mars 1954 à Lemvig (Danemark), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011128248/14.

(110148010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

—
EXTRAIT

(1) Le 9 septembre 2011, les mandats d'administrateur de

(i) Mme Danièle (Danielle) Arendt-Michels (administrateur de classe A),

(ii) M Kevin Whale, (administrateur de classe A),

(iii) Mme Bénédicte Herlinvaux, (administrateur de classe A), et -

(iv) M Giorgio Brazzelli, (administrateur de classe B)

ont été confirmés et reconduits pour un terme prenant fin après l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année 2015.

(2) Le 7 juin 2011, Deloitte SA, a été renommé comme commissaire au compte de la Société pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle pour l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011130154/21.

(110149227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

DMIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.432.

—
L'an deux mil onze, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

La société "AFB Services Limited" ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Laquelle comparante expose au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée DMIE Lux S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1810 du 3 septembre 2010,

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Ensuite la comparante, unique associée de la Société, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale et a requis le notaire instrumentant d'acter sa résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, et de modifier l'alinéa premier de l'article 2 afférent des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 950,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 septembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011128533/40.

(110147746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Helena 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.054.

En date du 6 septembre 2011, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat, comme administrateur et président du conseil d'administration de Maître Pierre Berna, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helena 2 SA

Référence de publication: 2011128250/13.

(110148126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Medico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.566.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2011 que Madame Orietta Rimi née à Erice (Italie) le 29 septembre 1976 et résidant à L-1510 Luxembourg au 40 avenue de la Faïencerie, est élue administrateur de catégorie B en remplacement de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Les mandats des administrateurs de catégorie A (Messieurs Riccardo Moraldi et Eugenio Snichelotto), de l'administrateur de catégorie B (Monsieur Andrea De Maria) , ainsi que du commissaire en charge du contrôle des comptes (Ser.Com S. à r.l.) sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

En outre, suite à un transfert de siège, la société Ser.Com S.à.r.l. est domiciliée au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128303/19.

(110147788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**IBAC Soparfi SA, International Business & Assets Company Soparfi, Société Anonyme,
(anc. EUROP ASSETS Holding S.A.).**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.
R.C.S. Luxembourg B 104.068.

—
Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue, le 26 avril 2011

Première résolution

Est désigné administrateur-délégué pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2015:

la société CEDG, CENTRE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION SA, avec siège social à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B96.664, par son représentant permanent Madame Irma Daniela D'AFFARA, (administrateur de sociétés, demeurant à E-43763 Vespella de Gaia (Espagne), 8, Avenida Sant Miquel)

Deuxième résolution

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Pour la société

Irma Daniela D'AFFARA

Référence de publication: 2011128571/22.

(110147737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Family Estate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.032.

—
Les actionnaires de la société anonyme Family Estate Services S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 25 mai 2011.

Ils ont pris - entre autres - les décisions suivantes:

Monsieur Christophe CAHUZAC, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, au 2, rue des Dahlias est nommé administrateur et ceci avec effet au 25 mai 2011; son mandat courra jusqu'à rassemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clôturant au 31 décembre 2015.

Les mandats de Monsieur André MEDER, demeurant professionnellement au 12 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, de Madame Simone RETTER demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, au 14, Avenue du X Septembre et de Monsieur René de Monseignat demeurant à MC-98000 Monaco, 45 rue Grimaldi sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clôturant au 31 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130164/20.

(110149223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Lux Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 113.080.

—
L'an deux mille onze.

Le cinq août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX RACING S.A. avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 113.080,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 680 du 04 avril 2006.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Alexandra VILLAIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature du mandataire de l'actionnaire unique, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification du premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prestation de services dans tous types de sports, coaching de pilotes professionnels par télémétrie et vidéométrie.

2) Modification du premier alinéa de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

3) Modification du quatrième alinéa de l'article sept (7) des statuts pour lui donner la teneur suivante: La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

4) Modification de l'article huit (8) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

5) Révocation des administrateurs en fonction.

6) Révocation de l'administrateur-délégué en fonction.

7) Nomination de Monsieur Jean Christophe PONSSON en tant que nouvel administrateur.

8) Reconduction du mandat du commissaire aux comptes.

9) Divers

Ensuite l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prestation de services dans tous types de sports, coaching de pilotes professionnels par télémétrie et vidéométrie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article sept (7) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit (8) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs venu à échéance lors de l'assemblée de 2011 n'est pas renouvelé.

Sixième résolution

Le mandat de l'administrateur-délégué venu à échéance lors de l'assemblée de 2011 n'est pas renouvelé.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique de la société:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Huitième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans étant venu à échéance, il est reconduit jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Villain, Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011128288/101.

(110147595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Medivest SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 4.748.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.074.

—
AUFLÖSUNG

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 28. Juli 2011

Nach Durchsicht des Berichts des Liquidators der Gesellschaft sowie des Berichts des Liquidationsprüfers entscheiden die Gesellschafter, die Liquidationsphase der Gesellschaft zu beenden und die Aufzeichnungen und Bücher der Gesellschaft für die Dauer von 5 Jahren unter der folgenden Adresse zu verwahren: 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxemburg, den 18. August 2011.

Beglaubigte Kopie

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2011128305/17.

(110147807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

ODC International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 97.919.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juillet 2011

L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Bernard Dereine, né le 09 mars 1961 à Bruxelles et domicilié à rue de l'Ecole 6/4, L-7410 Angelsberg au poste d'Administrateur avec effet immédiat et ce jusque l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Par ailleurs l'assemblée a également décidé à l'unanimité de remplacer de son poste de président la société B.D.M Consulting SA par Mr Bernard Dereine.

Bernard Dereine
Administrateur

Référence de publication: 2011128337/15.

(110148135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Perunu Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 115.020.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 2011

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L – 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger Caurla
Liquidateur

Référence de publication: 2011128350/14.

(110147794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Red Diamond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 159.475.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Red Diamond Holdings S.à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.457 (the "Company"). The Company has been incorporated on 25 February 2011 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1220 of 7 June 2011.

There appeared:

Lee Cooper Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.433

here represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state:

I. that the sole shareholder holds all 12,500 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Amendment of articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company;
 - 2) Appointment of Mr Georges Dassonville as new manager of the Company.
- III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company, to read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different category, being Category A managers and Category B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or by any one member of the Board of Manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers (namely Category A managers and Category B managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one Category A manager and one Category B manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-today management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In the event the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers (namely Category A managers and Category B managers), a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and, in the event the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers, with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority, which shall, in the event the general meeting of shareholders has appointed different categories of managers, include at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Georges Dassonville, born in Falisolle, Belgium on 2 January 1949, with professional address at 5, rue Henry Kirpach, L-8237 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, as additional manager of the Company with immediate effect and for an undetermined duration.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) de l'associé unique de Red Diamond Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.475 (la “Société”). La Société a été constituée le 25 février 2011 suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1220 du 7 juin 2011.

A comparu:

Lee Cooper Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.433,

représentée ici par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'associé unique détient la totalité des 12,500 actions émises par la Société, de telle sorte que les décisions peuvent valablement être adoptées sur tous les points de l'ordre du jour

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé de la manière suivante:

1) Modification des articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société;

2) Nomination de Monsieur Georges Dassonville en tant que nouveau gérant de la Société

III. que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier et modifie par les présentes les articles 11, 12 et 13 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance)

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique ou, le cas échéant, par la signature seule d'un membre du Conseil de Gérance, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec, dans le cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Georges Dassonville, né à Falisolle, Belgique le 2 janvier 1949, avec adresse professionnelle au 5, rue Henry Kirpach, L-8237 Mamer, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29908. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011126665/203.

(110145439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Rockpoint Apollo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.938.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2nd Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.

Luxembourg, le 13/09/2011.

Référence de publication: 2011128369/11.

(110148042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2nd Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.

Luxembourg, le 13/09/2011.

Référence de publication: 2011128380/11.

(110148023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

RP Complex Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.565.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2nd Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.

Luxembourg, le 13/09/2011.

Référence de publication: 2011128381/11.

(110148009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Link Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 45.964.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 09 septembre 2011

L'assemblée générale accepte avec effet immédiat la démission des administrateurs et de l'administrateur - délégué, les personnes suivantes:

- Madame Suzy KIEFFER-FRANSCHINI,
- Monsieur Henri KIEFFER,

- Monsieur Jean-Paul KIEFFER

- Monsieur Jean-Paul KIEFFER, en tant qu'administrateur - délégué

Et décide de nommer à l'unanimité à la fonction d'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale 2015:

- Monsieur Thierry BAIARDI, demeurant à L-3820 SCHIFFLANGE, 67, rue de Belair, né le 25/12/1970 à Algrange (FR)

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de COMFILUX s.a. avec siège social au 31, rue Hiehl, L-6117 Junglinster et de nommer FINPART s.a., avec siège social 32, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale en 2015.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl au L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich et ce avec effet immédiat.

Référence de publication: 2011130174/21.

(110149229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

RP Complex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.248.

La Société prend acte du changement d'adresse professionnelle de Mr. Brian Borg gérant B de la Société.

Dorénavant celle-ci est établie à Brookfield House, 2nd Floor, 44 Davies Street, London W2 2NS.

Luxembourg, le 13/09/2011.

Référence de publication: 2011128382/11.

(110148032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

SECURINVEST (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.519.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128401/11.

(110148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Synergy Pro-Motor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.095.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé:

- SYNERGY MOTOR S.A., associé, a désormais pour le siège social le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011128415/14.

(110147999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Crystal Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.772.

En date du 13 septembre 2011,

L'associé unique de CRYSTAL VISION S.à r.l. a résolu de:

- Transférer le siège social de la société à L-2320 Luxembourg, 59 Boulevard de la Pétrusse,

- Révoquer la Fiduciaire Di Fino & associés S.à r.l. de sa fonction de gérant,
- Nommer en remplacement la société GREENLINE INVESTMENTS S.A., établie et ayant siège social à L-2537 Luxembourg, 19 rue Sigismond, représentée par M. Evgeni NOIKAS, demeurant professionnellement à L-2023 Luxembourg, 59 boulevard de la Pétrusse, né le 2 mai 1973 à Novokuznetsk (Russie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011128524/18.

(110147748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.430.240,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.558.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'acquisition de parts sociales du 8 septembre 2011 que les parts sociales de la Société ont été transférées comme suit:

1) Star II US Limited Partnership No.1 a cédé 420 parts sociales dans chacune des classes A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, C-2, D-1, D-2, E-1 et E-2

2) Star II UK Limited Partnership No.1 a cédé 5.480 parts sociales dans chacune des classes A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, C-2, D-1, D-2, E-1 et E-2

3) Star II Executive Co-investment Limited Partnership a cédé 50 parts sociales dans chacune des classes A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, C-2, D-1, D-2, E-1 et E-2

au nouvel associé suivant:

4) Operating Capital Partners I, LLC ayant son siège social au 6075 Laurel Street, Nouvelle Orléans, Louisiane, 70118, Etats-Unis d'Amérique et enregistré par le Secrétaire d'Etat de l'Etat de Louisiane (Etats-Unis) sous le numéro 40573103K,

de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes A-1, A-2, B-1, B-2, C-1, C-2, D-1, D-2, E-1 et E-2
Star II US Limited Partnership No. 1	15.723
Star II UK Limited Partnership No.1	208.534
Star II Executive Co-investment Limited Partnership	1.787
NB Co-Invest Partners L.P., représentée par son general partner NB Co-investment Associates L.P., à son tour représentée par NB Co-investment Associates LLC	13.879
Co-Investment Capital Partners L.P., représentée par son mandataire autorisé	
NB Alternatives Advisers LLC	508
NB Co-Investment Group L.P., représentée par son general partner NB Co-investment Associates L.P., à son tour représentée par NB Co-investment Associates LLC	360
NB PEP Investments I L.P. (Incorporated)	819
Operating Capital Partners I, LLC	595
NB Crossroads 2010 - MC Holdings L.P.	819

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011128583/44.

(110147724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Teha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.820.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 septembre 2011*

L'actionnaire unique de la Société prononce la clôture de la liquidation de la Société qui cessera d'exister.

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux seront conservés au minimum pendant cinq années au siège social de ladite Société, à savoir au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'actionnaire unique indique que des mesures ont été prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à lui-même et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Référence de publication: 2011128421/15.

(110147726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**BEXX A.G., Société Anonyme,
(anc. LUXX SA).**

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 152.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128703/11.

(110148354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Suco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 19.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 4 mars 2011

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

M. Yves SUNNEN, viticulteur, demeurant à Remerschen.

M. Guy SCHEMEL, agent en douane, demeurant à Schengen

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration

élit pour un an Mr. Yves SUNNEN Président,

élit pour un an Administrateur-délégué Mr. Jacquot SCHWERTZER,

nomme pour un an Mme Valérie WEBER Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 200.000,00 € par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011128411/28.

(110148125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Volga Resources S.A, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration tenue en date du 2 septembre 2011

Président

2. la nomination du Président

- Chlodwig REUTER, président et à la fois administrateur, avec adresse à 3, rue de la Reine, 2418 – Luxembourg, a été acceptée avec effet au 22 October 2007 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011128430/16.

(110148006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

ARYZTA Technology II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.543.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128652/10.

(110148377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.134,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.548.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPI Orange Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, incorporated by deed enacted on the 5th day of October 2004, inscribed on October 25, 2004 at the Luxembourg trade register section B number 103.548, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1293 of December 16, 2004 and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on December 19, 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 304 of February 11, 2010.

The meeting is presided by Ms. Angélique Ewert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of units held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 188,334 (one hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four) units of EUR 1 (one euro) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 30,800 (thirty thousand eight hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 188,334 (one hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four euros) to EUR

219,134 (two hundred nineteen thousand one hundred and thirty-four euros) by issuing 30,800 (thirty thousand eight hundred) class J units having a par value of EUR 1 (one euro) each.

2. Subscription and full payment of the new units by contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 30,800 (thirty thousand eight hundred euros) existing against the Company in favour of European Property Investors, L.P. and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of EPI Orange Holdings S.à r.l.

4. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 30,800 (thirty thousand eight hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 188,334 (one hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-four euros) to EUR 219,134 (two hundred nineteen thousand one hundred and thirty-four euros) by issuing 30,800 (thirty thousand eight hundred) class J units having a par value of EUR 1 (one euro) each, to be subscribed in kind by the sole partner of the Company, European Property Investors, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered by the London trade register under the number LP 009339.

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 30,800 (thirty thousand eight hundred) class J units by European Property Investors, L.P., the sole partner of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervene European Property Investors, L.P., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 30,800 (thirty thousand eight hundred) class J units and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholder's claim, available for the conversion into capital, against the Company, and in favour of European Property Investors, L.P., to the extent of EUR 30,800 (thirty thousand eight hundred euros).

The existence and the value of the said and of the waiver of this claim by European Property Investors, L.P. in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary.

Third resolution: Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 219,134 (two hundred nineteen thousand one hundred and thirty-four euros) represented by 5,000 (five thousand) class A shares, 15,000 (fifteen thousand) class B shares, 28,850 (twenty eight thousand eight hundred and fifty) class C shares, 6,500 (six thousand five hundred) class D shares, 59,526 (fifty-nine thousand five hundred and twenty six) class E shares, 13,397 (thirteen thousand three hundred ninety seven) class F shares, 12,700 (twelve thousand seven hundred) class G shares, 1,490 (one thousand four hundred and ninety) class H shares, 18,400 (eighteen thousand four hundred) class I shares, 58,271 (fifty eight thousand two hundred and seventy one) class J shares with a par value of EUR 1 (one euro) each."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPI Orange Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2004, inscrite le 25 octobre 2004 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.548, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1293 du 16 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 19 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 304 du 11 février 2010.

L'assemblée est présidée par Angélique Ewert clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'ils détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 188,334 (cent quatre vingt huit mille trois cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur de EUR 1 (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 30,800 (trente mille huit cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 188,334 (cent quatre vingt huit mille trois cent trente quatre euros) à EUR 219,134 (deux cent dix neuf mille cent trente quatre euros) par l'émission de 30,800 (trente mille huit cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

2.- Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, et exigible d'un montant de EUR 30,800 (trente mille huit cent euros) existant à la charge de la Société au profit de European Property Investors, L.P.

3.- Acceptation par les gérants de la Société.

4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Augmentation du capital social à concurrence de EUR 30,800 (trente mille huit cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 188,334 (cent quatre vingt huit mille trois cent trente quatre euros) à EUR 219,134 (deux cent dix neuf mille cent trente quatre euros) par l'émission de 30,800 (trente mille huit cent) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature par l'associé unique European Property Investors, L.P., constituée suivant les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au registre de Londres sous le numéro LP 009339.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 30,800 (trente mille huit cent) parts sociales de classe J par l'associé unique, European Property Investors, L.P..

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite European Property Investors, L.P., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 30,800 (trente mille huit cent) parts sociales de classe J et les libérer intégralement par la conversion en capital de sa créance certaine, et liquide et exigible à l'encontre de la Société et en sa faveur à hauteur d'un montant de EUR 30,800 (trente mille huit cent euros).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat signé par les gérants de la Société, EPI Orange Holdings S.à r.l. ainsi que par une déclaration signée par le souscripteur.

Troisième résolution:

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de EPI Orange Holdings S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 219,134 (deux cent dix neuf mille cent trente quatre euros) représenté par 5,000 (cinq mille) parts sociales de classe A, 15,000 (quinze mille) parts sociales de classe B, 28,850 (vingt huit mille huit cent cinquante) parts sociales de classe C, 6,500 (six mille cinq cent) parts sociales de classe D, 59,526 (cinquante neuf mille cinq cent vingt six) parts sociales de classe E, 13,397 (treize mille trois cent quatre vingt dix sept) parts sociales de classe F, 12,700 (douze mille sept cent) parts sociales de classe G, 1,490 (mille quatre cent quatre vingt dix) parts sociales de classe H, 18,400 (dix huit mille quatre cent) parts sociales de classe I et 58,271 (cinquante huit mille deux cent soixante et onze) parts sociales de classe J d'une valeur de EUR 1 chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Signé: A. EWERT, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127094/164.

(110146561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 14 juin 2011.

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Marc BOLAND, Karl LOUARN et Joeri STEEMAN (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Karl LOUARN / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128537/17.

(110147779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 mai 2011 entre RBS PPP Investments S.C.A. SICAR et RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l. les 1,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l. domicilié à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient 1,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011128611/17.

(110147762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128693/10.

(110148567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 82.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.833.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 7 juin 2011 entre RBS PPP Investments S.C.A. SICAR et DIF UK Partnership les 3,300 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- DIF UK Partnership, domicilié à Appleyards House, 72 Brighton Road, Horsham, West Sussex RH 13 5BU, United Kingdom détient 3,300 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011128612/17.

(110147747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

TALIX International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.156.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 mars 2009 enregistré et déposé à Luxembourg le 25 août 2011, référence L110138397.04 doit être considéré comme nul et est dès lors rectifié par le présent bilan annexé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TALIX INTERNATIONAL

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011128638/14.

(110147783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 20 septembre 2011 au siège social de la Société a procédé à la nomination avec effet immédiat des personnes suivantes dans leur fonction d'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans:

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan, Italie, demeurant pour les besoins professionnels au 40, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg;

- M. Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg; et

- M. Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé comme suit:

- M. Riccardo Moraldi

- M. Vincent Cormeau

- M. Bertrand Michaud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011131011/23.

(110150895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Brunnudden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.738.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62642 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128698/10.

(110148685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 93.448,43.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Susy MAZZOTTA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 11 juillet 2011.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-douze mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-trois cents (EUR 92.654,63) composé de neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-quatre (959.534) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), et sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C') et les quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité) entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 11 juillet 2011 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 793,80) en vue de le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (EUR 92.654,63) à QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET QUARANTE-TROIS CENTS (EUR 93.448,43) par la création de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTS (79.380) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT TROIS MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET VINGT CENTS (EUR 203.173,20) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de trente-deux mille deux cent soixante-neuf (32.269) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et trente et un cents (EUR 82.590,31);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de vingt et un mille cinq cent treize (21.513) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille soixante euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 55.060,87);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de deux mille cent cinquante (2.150) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille cinq cent six euros et cinquante cents (EUR 5.506,50);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de deux mille cent cinquante (2.150) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille cinq cent six euros et cinquante cents (EUR 5.506,50);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de cinq cent trente-huit (538) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille trois cent soixante-seize euros et soixante-deux cents (EUR 1.376,62);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964, de cinq cent trente-huit (538) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille trois cent soixante-seize euros et soixante-deux cents (EUR 1.376,62);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de huit cent soixante et une (861) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille deux cent deux euros et trente-neuf cents (EUR 2.202,39);

- GAREFIN Sarl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de seize mille cent trente-quatre (16.134) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quarante et un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 41.294,66);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de trois mille deux cent vingt-sept (3.227) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille deux cent cinquante-huit euros et soixante-treize cents (EUR 8.258,73).

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AK-NIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingts (79.380) actions nouvelles d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent trois mille cent soixante-treize euros et vingt cents (EUR 203.173,20) résultant de l'augmentation de capital du 11 juillet 2011 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent trois mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 203.967,) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante-huit euros et quarante-trois cents (EUR 93.448,43) composé de un million trente-huit mille neuf cent quatorze (1.038.914) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), et sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C') et les quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité»).

Version Anglaise

3.1. Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at ninety-three thousand four hundred and forty-eight euros and forty-three cents (EUR 93,448,43) consisting of one million thirty-eight thousand nine hundred and fourteen (1,038,914) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares"), seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares") fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.800,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MAZZOTTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011127932/139.

(110147151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.295.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 20 septembre 2011 au siège social de la Société a procédé à la nomination avec effet immédiat des personnes suivantes dans leur fonction d'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans:

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966 à Milan, Italie, demeurant pour les besoins professionnels au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

- M. Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg; et

- M. Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, demeurant pour les besoins professionnels au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé comme suit:

- M. Riccardo Moraldi

- M. Vincent Cormeau

- M. Bertrand Michaud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011131012/23.

(110150899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Zoo Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.369.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration datée du 9 août 2011 enregistrée à Mersch, le 11 août 2011, relation MER/2011/1623 ce qui suit: le conseil d'administration de la société anonyme ZOO TRUST S.A., savoir:

- la société DANDY CONSULT S.A., prémentionnée, avec comme représentant permanent, Madame Christine CHARPENTIER, préqualifiée, demeurant à B-6700 Arlon, 145, avenue de Mersch,

- Madame Christine CHARPENTIER, préqualifiée,

- Madame Milica EKEMESCIC, financial officer, demeurant à CZ-270 24 Zbecno, 70, Ujezd Nad Zbecnem,

Représentée par Madame Christine CHARPENTIER, en vertu d'une procuration datée du 5 mai 2011.

A l'unanimité des voix ils décident de nommer

- administrateur-délégué: Madame Milica EKMEWSCIC, préqualifiée,

- président du conseil d'administration: Madame

Christine CHARPENTIER, préqualifiée, les deux, pour une durée de six ans.

Signature.

Référence de publication: 2011128645/19.

(110147736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Aedific Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Chateau Properties S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011128664/12.

(110148351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.777.450,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.341.

—
Rectificatif du depot L110077478 du 19/05/2011

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sealed Air Netherlands (Holdings) B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) organized under the laws of Netherlands, having its registered office at 45 Lindenhoutseweg, 6545 AH Nijmegen, Netherlands, registered under the number 10025224,

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on April 5, 2011.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Sealed Air Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 89341, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, dated October 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645 of November 16, 2002, and which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 299 of February 10, 2006 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at EUR 44,777,400.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred euro), represented by 895,548 (eight hundred ninety-five thousand five hundred forty-eight) shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50.- (fifty euro) in order to raise it from its present amount of EUR 44,777,400.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred euro) to EUR 44,777,450.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euro) by the creation and issue of 1 (one) new share having a nominal value of EUR 50.- (fifty euro).

This 1 (one) new share has been entirely subscribed by the sole shareholder and it has been fully paid up by a contribution in kind consisting of (i) 3,000 (three thousand) ordinary shares in the share capital of Sealed Air Svenska AB representing 60% of its capital, (ii) 1,000 (one thousand) ordinary shares with par value NOK 1,000.- (one thousand Norwegian Kroner) each in the share capital of Sealed Air Norge AS representing 100% of its capital, (iii) 2,499 (two thousand four hundred ninety-nine) ordinary shares in the share capital of Sealed Air Belgium NV representing 99.9% of its capital, (iv) 1,000 (one thousand) ordinary shares with par value SEK 100.- (one hundred Swedish Kronor) each in the share capital of Cryovac Sweden AB representing 100% of its capital and (v) an ownership interest of HUF 698,080,000.- (six hundred ninety-eight million eighty thousand Hungarian Florints) in the share capital of Sealed Air Hungary Kft representing 22.53% of its capital (the "Contributed Shares") pursuant to the terms and conditions of a contribution agreement entered into by and between the Company and the sole shareholder of the Company effective as of April 18, 2011 (the "Contribution Agreement").

It results from the valuation report established on April 5, 2011 by the board of directors of the Company and signed by (i) Mr. Michael J. Chapman, acting in its capacity as director of category A of the Company and (ii) Mr. Paul Worth, acting in its capacity as director of category B of the Company (the "Valuation Report"), that the contribution in kind is valued at the aggregate amount of EUR 49,493,147.- (forty nine million four hundred ninety three thousand one hundred forty seven euro).

It results from the Contribution Agreement that the contributing party declared that:

"(a) no party other than Contributor has any right to claim the transfer of the Contributed Shares;

- (b) the Contributed Shares are free of all liens and charges and not encumbered by any security;
- (c) the Contributed Shares have not been seized; and
- (d) Contributor has not assumed any obligation towards third parties with respect to the transfer of the Contributed Shares and/or the encumbrance of the Contributed Shares by any security or beneficial right."

It results from the Contributor's Certificate that the contributing party declared that:

"(a) he has the full legal ownership of the Shares;

(b) he has full power, capacity and authority to contribute and transfer the Shares to the Company."

Such Contribution Agreement, Valuation Report and Contributor's Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate amount of EUR 49,493,147.- (forty nine million four hundred ninety three thousand one hundred forty seven euro) is allotted for EUR 50.- (fifty euro) to the corporate capital of the Company and for EUR 49,493,097.- (forty nine million four hundred ninety three thousand ninety seven euro) to a free share premium account.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 44,777,450.-), divided into eight hundred ninety-five thousand five hundred forty-nine (895,549) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sealed Air Netherlands (Holdings) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), organisée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à 45 Lindenhoutseweg, 6545 AH Nijmegen, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 10025224,

ici représentée par Maître Jérôme Burel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société Sealed Air Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89341, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 16 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 10 février 2006 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 44.777.400,- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros) représenté par 895.548 (huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 50,- (cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 44.777.400,- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros) à EUR 44.777.450,- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros) par la création et l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros).

Cette 1 (une) nouvelle part sociale a été entièrement souscrite par l'associée unique et elle a été intégralement libérée par un apport en nature de (i) 3.000 (trois mille) actions ordinaires du capital social de Sealed Air Svenska AB représentant 60% de son capital, (ii) 1000 (mille) actions ordinaires d'une valeur de NOK 1000,- (1000 couronnes norvégiennes) chacune du capital social de Sealed Air Norge AS représentant 100% de son capital social, (iii) 2.499 (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires du capital social de Sealed Air Belgium NV représentant 99,9% de son capital, (iv) 1.000 (mille) actions ordinaires d'une valeur de SEK 100,- (cent couronnes suédoises) chacune du capital social de Cryovac Sweden AB représentant 100% de son capital et (v) une participation d'intérêt de HUF 698.080.000,- (six cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt mille florins hongrois) du capital social de Sealed Air Hungary Kft représentant 22,53% de son capital (les «Actions Apportées»), conformément aux termes et conditions d'un contrat d'apport conclu entre la Société et l'associée unique de la Société avec date d'effet au 18 avril 2011 (le «Contrat d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 5 avril 2011 par le conseil d'administration de la Société et signé par (i) Monsieur Michael J. Chapman, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, et (ii) Monsieur Paul Worth, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société (le "Rapport d'Evaluation"), que l'apport en nature est évalué à un montant total de EUR 49.493.147,- (quarante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros).

Il résulte du Contrat d'Apport que l'apporteur a déclaré:

"(a) aucune partie autre que le Bénéficiaire de l'apport n'a un quelconque droit de revendiquer le transfert des Actions Apportées;

(b) les Actions Apportées sont libres de toutes charges et encombrements et ne sont grevées d'aucun nantissement,

(c) les Actions Apportées ne font pas l'objet d'une saisie; et

(d) l'Apporteur n'a assumé aucune obligation envers les tiers en ce qui concerne le transfert des Actions Apportées et/ou l'encombrement des Actions Apportées d'un quelconque droit ou privilège."

Il résulte d'un certificat émis par l'apporteur que l'apporteur a déclaré:

"(a) il est le seul plein propriétaire des Actions Apportées;

(b) il a les pleins pouvoirs, capacité et autorité pour apporter et transférer les actions à la Société."

Lesquels Contrat d'Apport, Rapport d'Evaluation et Certificat de l'Apporteur, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Le montant total de EUR 49.493.147,- (quarante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros) est alloué pour EUR 50,- (cinquante euros) au capital social de la Société et pour EUR 49.493.097,- (quarante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-dix-sept euros) à un compte de réserve libre (prime d'émission).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 44.777.450,-) représenté par (895.549) huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents quarante neuf parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BUREL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18171. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 main 2011.

Référence de publication: 2011127319/163.

(110146720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Capacity Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 87.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011128725/11.

(110148705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Jodewa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.141.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 7 septembre 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Franck RUIJMY, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société a été acceptée.
- Monsieur Luca MACCARI, demeurant au 14 Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 7 septembre 2011, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011129677/16.

(110148997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

EXTRAIT

En date du 2 septembre 2011, Pyramus Management GmbH & Co. KG a transféré 160.000 parts sociales ordinaires de classe B de la Société à Pyramus Beteiligungs GmbH de sorte que les parts sociales dans la Société sont réparties comme suit:

	parts sociales ordinaires de classe A	parts sociales ordinaires de classe B	parts sociales préférentielles
Pyramus Beteiligungs GmbH	/	690.000	/
Pyramus Co-Investment GmbH & Co. KG	9.770	/	1.511
Pyramus Management GmbH & Co KG	/	560.001	/
Apax VW Nominees Limited	35.520.229	1.060.000	4.974.449
Pyramus Management II GmbH & Co. KG	/	2.160.000	284.040

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/09/2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011129114/24.

(110148120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Capelle International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128728/10.

(110148530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

CEREP Eastside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.156.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62641 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128732/10.

(110148346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.200.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128747/10.

(110148161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**MS Mode Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. M & S Mode Luxembourg S.à r.l.).****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011128903/13.

(110148780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Design & Raum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 141.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128749/10.

(110148778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 155.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2011.
Référence de publication: 2011128757/10.
(110148695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Nord Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 143.300.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22/09/2011.
Pour la société
C.F.N. GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale:
B.P.80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011133004/17.
(110151755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Nord Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 13, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 143.300.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22/09/2011.
Pour la société
C.F.N. GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale:
B.P.80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011133005/17.
(110151756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

TemaRema S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 50, rue Ernest Beres.
R.C.S. Luxembourg B 147.625.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131942/10.
(110151875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Rusta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 77, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 110.999.

—
*Extrait du procès-verbal
des décisions de l'associé unique du 31 août 2011*

Démission et nomination du gérant unique de la société:

L'associé unique prend acte de la démission, à compter du 31 août 2011, en sa qualité de gérante unique, de Madame Marie-Ange Walch, née Walch, commerçante, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elverange.

L'associé unique décide de nommer, comme gérant unique de la société, à compter du 1^{er} septembre 2011 et pour une durée de 3 ans, Monsieur Pierre Duhot, demeurant L-2521 Luxembourg, 6, rue Frantz Seimetz avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME
TOTAL LUXEMBOURG S.A
Natacha KOVACEVIC
Responsable Administration Finance

Référence de publication: 2011123932/21.

(110142817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Waru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 73, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 111.274.

—
*Extrait du procès-verbal
des décisions de l'associé unique du 31 août 2011*

Démission et nomination du gérant unique de la société:

L'associé unique prend acte de la démission, à compter du 31 août 2011, en sa qualité de gérante unique, de Madame Marie-Ange Walch, née Walch, commerçante, demeurant à L-5695 Emerange, 11, rue d'Elverange.

L'associé unique décide de nommer, comme gérant unique de la société, à compter du 1^{er} septembre 2011 et pour une durée de 3 ans, Monsieur Pierre Duhot, demeurant L-2521 Luxembourg, 6, rue Frantz Seimetz avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME
TOTAL LUXEMBOURG SA
Natacha KOVACEVIC
Responsable Administration Finance

Référence de publication: 2011123995/21.

(110142816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

BFC Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 146.161.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130745/10.

(110151354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.